



A Muret, le 10/07/2023

Madame la DFSPIP,

Lors de la réunion bidépartementale du 1<sup>er</sup> juin 2023, le DPIP de la DISP de Toulouse est venu nous présenter un nouveau groupe de travail sur les AICS pour lequel vous avez décidé que le SPIP 31/09 devait être site pilote. Vous avez indiqué lors de cette réunion qu'une proposition de formation incluant les CCP-ICC allait nous être transmise et que les candidatures seraient sur la base du volontariat.

Le 3 juillet 2023, la DPIP du CD de Muret nous faisait part de son étonnement d'avoir une seule candidature sur le service. Nous lui avons indiqué que les conditions actuelles de travail ne permettaient pas aux CPIP intéressés de se dégager le temps nécessaire pour une formation de 8 jours.

Le 6 juillet 2023, l'ensemble des CPIP du CD de Muret recevait un mail indiquant que la formation devenait obligatoire sans que les arguments portés par l'équipe ne soient entendus.

Une nouvelle fois, le constat est là :

**un management directif et descendant sans prise en considération des équipes.**

**Est-ce cela vos priorités pour notre service ?**

Voici ce qui nous semble prioritaire :

- > Oeuvrer pour l'ouverture d'un 10ème poste de CPIP comme le prévoit l'organigramme de référence ?
- > Demander un poste de CPIP placé pour remplacer un CPIP absent ?
- > Se préoccuper de la charge de travail des équipes à 7,2 etp sur 10 jusqu'en septembre 2024 a minima ?
- > Développer des partenariats adaptés à l'évolution de nos publics ?
- > Accompagner l'équipe face aux difficultés multiples auxquelles elle fait face ?

Nous vous demandons d'entendre et **surtout d'écouter** nos difficultés.